

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DELSON

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 901-33

CONSIDÉRANT que la norme de rapport plancher/terrain requise dans la zone P-312 engendre certaines problématiques et qu'il y a lieu de l'assouplir;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'autoriser les projets intégrés dans la zone H-214 sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder au redécoupage des zones H-206, H-208 et H-214 dans le but de regrouper les constructions existantes selon leurs propriétaires et leurs typologies;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville et des contribuables de mettre en vigueur ce règlement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

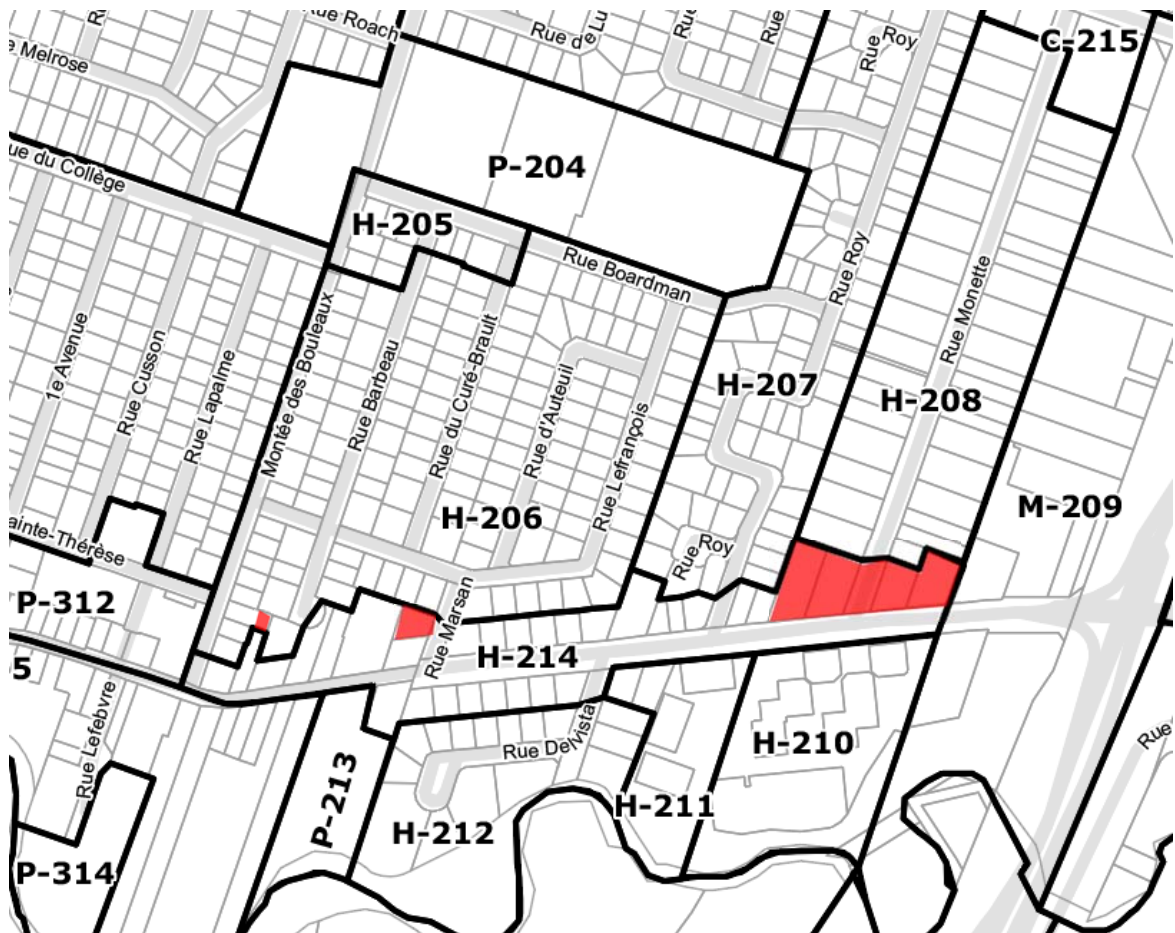
ARTICLE 1

L'annexe A du règlement de zonage n° 901 intitulée « Plan de zonage », est modifiée de manière à agrandir la zone H-214 à même la zone H-208 et à modifier la délimitation des zones H-206 et H-214 tel qu'illustré au plan suivant :

AVANT :



APRÈS



ARTICLE 2

L'annexe B du règlement de zonage n° 901 intitulée « Grille des usages et normes », est modifiée :

- a) Par le remplacement de la grille de la zone H-214, par la grille de la zone **H-214** figurant à l'annexe A du présent règlement;
- b) Par le remplacement de la grille de la zone P-312, par la grille de la zone **P-312** figurant à l'annexe A du présent règlement;

Le tout tel que montré à l'annexe I jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier

Avis de motion :

14 décembre 2021

Adoption 1^{er} projet de règlement :

14 décembre 2021

Assemblée publique de consultation :

Adoption du second projet :

Adoption du règlement :

Certificat de conformité de la MRC :

ANNEXE I
RÈGLEMENT NUMÉRO 901-33

GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE

H-214

P-312